

# TIR SPORTIF



## APRÈS UN FAUX-DÉPART, ON AVANCE ENFIN !

Alors que la DGPN proposait au mois de janvier 2020, de mettre en œuvre un processus réglementaire pour offrir la possibilité aux policiers affiliés à la Fédération Française de Tir d'utiliser leur arme administrative dans le cadre de la pratique de tir sportif.

Le dossier n'ayant pas évolué, **UNITÉ SGP POLICE** décidait, dès septembre, de saisir, et ressaisir encore la DGPN, pour obtenir une légitime étude de cette proposition attendue de nombreux agents.



## ET C'EST PARTI !!!



La DGPN nous indique avoir réuni l'ensemble des acteurs pour aboutir à un projet cohérent.

### PLUSIEURS AXES SONT À L'ÉTUDE :

#### ADMINISTRATIFS :

- ▶ Une convention avec la FFT
- ▶ Une modification du RGEPN
- ▶ Une instruction DCRFPN

#### LES AGENTS CONCERNÉS :

- Licence F.F.T
- Arme en dotation
- Carnet de suivi de tirs
- Munitions à la charge de l'agent
- Respect des tirs réglementaires

Autant de réflexions qui devront très prochainement aboutir à une doctrine officielle.

**UNITÉ SGP POLICE PRÉFÈRE LE SUIVI DES DOSSIERS ET LEUR ABOUTISSEMENT, AUX INCANTATIONS !**

**UNITÉS SGP  
POLICE**



**FSMI FU**

**100%**

**Gradés, Gardiens,  
ADS et PATS**

16-11-2020